



LE **PETIT** GUIDE DU
Dispositif
BRS

Bail Réel Solidaire

Pour vous, de grands avantages à la clé

Pour en savoir plus sur le dispositif Bail Réel Solidaire
et être bien accompagné dans vos démarches de (nouveau)
propriétaire, contactez-nous !



PIERRES & TERRITOIRES
GRUPE PROCIVIS ALSACE

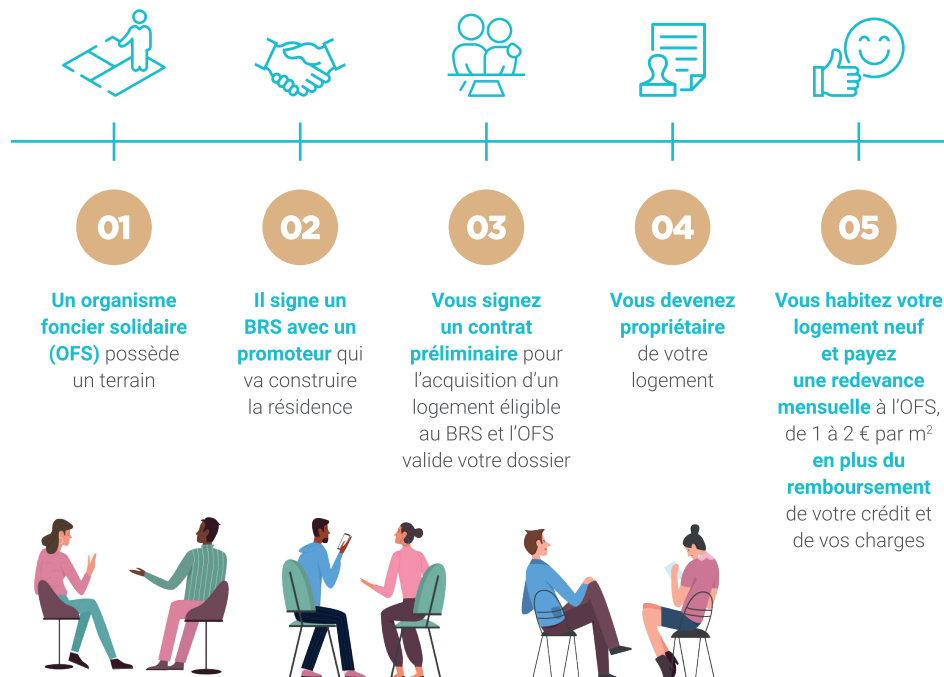
opidia **ATHIS^^** **HERIA**

PIERRES & TERRITOIRES **opidia** **ATHIS^^** **HERIA**
GRUPE PROCIVIS ALSACE



Le Bail Réel Solidaire (BRS) est un nouveau dispositif qui permet de dissocier le foncier du bâtiment lui-même, pour faire baisser le prix du logement. Un moyen efficace pour permettre au plus grand nombre de devenir propriétaire en économisant jusqu'à 30 % par rapport à une acquisition classique.

Comment ça marche ?



À quelles conditions ?

Tout acquéreur respectant un plafond de ressources fixé annuellement est éligible, et doit être agréé par l'OFS. Le logement devra être sa résidence principale.

En cas de revente, l'acheteur doit alors, lui aussi, respecter le plafond de ressources et obtenir l'agrément de l'OFS. Dans certains cas, l'OFS peut aussi vous racheter votre logement.

Le prix de revente est encadré et ne pourra excéder un certain plafond. Vous permettez ainsi à d'autres de devenir aussi propriétaires, tout en limitant la spéculation immobilière.



Quels avantages ?

- **Vous logez moins cher** puisque vous ne payez pas la part du foncier dans le prix d'acquisition ; **vous versez en contrepartie une petite redevance mensuelle** de 1 à 2€/m². À noter également que le prix d'achat ne doit pas excéder **un certain plafond réglementaire**

- **Vous constituez un patrimoine**

- **Vous avez tous les avantages d'un logement neuf** (confort, nouvelles normes, durabilité...)

- **Vous bénéficiez des garanties** décennales et de parfait achèvement

- **Vous bénéficiez de la TVA réduite à 5,5%** avec possibilité d'un financement par un **prêt à taux zéro (PTZ)**, si vous êtes éligible

- **Vos frais de notaires sont réduits**

- **Vous bénéficiez d'une garantie de rachat et de relogement** en cas d'accident de la vie*

* Sous conditions, nous consulter